

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [visualisez-le grâce à ce lien](#).

PUBLICATION | LES EMPLOIS AIDÉS DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION



COMMUNIQUÉ
PUBLICATION

Stat-info décembre et janvier **Les emplois aidés dans les métiers du sport et de l'animation**

Que sait-on des emplois aidés dans le périmètre ministériel de la jeunesse et des sports ? Quelle est la part et la nature des métiers du sports dans les emplois aidés ? Pour répondre à ces deux questions l'INJEP publie deux numéros de Stat-info signés par Martine Camus, de la mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS).

Le premier, « Les emplois aidés dans le périmètre ministériel de la jeunesse et des sports », s'intéresse aux 242 000 personnes qui, depuis le 1er janvier 2010, ont bénéficié d'une convention d'emploi aidé, sous la forme d'un Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE), ou d'un Emploi d'avenir (EAv), dans le périmètre jeunesse & sports. Au 31 décembre 2015, un sur deux est âgé de moins de 26 ans et 54% ont un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat.

Le second, « Les métiers du sport et de l'animation dans les emplois aidés », s'attache plus à la nature de ces contrats et à la typologie des employeurs. Fin 2015, 40 800 personnes exercent ainsi des métiers du sport et de l'animation, dans ces conditions (CUI-CAE, EAv), principalement au sein des associations et des collectivités locales. Si les contrats à durée déterminée y sont majoritaires, l'insertion par l'emploi n'en est pas moins une des priorités des dispositifs. En effet, les conventions prévoient très majoritairement deux formations en moyenne.



› [Voir la publication « Les emplois aidés dans le périmètre ministériel de la jeunesse et des sports »](#)

› [Voir la publication « Les métiers du sport et de l'animation dans les emplois aidés »](#)

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13
Standard : (+33) 1.70.98.94.11
www.injep.fr



Service à compétence nationale
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports